

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 532

présenté par

M. Letchimy, M. Lurel, M. Manscour, M. Fruteau, Mme Massat, M. Le Bouillonnec, M. Brottes
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« La convention d'utilité sociale intègre la gestion urbaine de proximité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article permet de tenir compte de la gestion du cadre de vie dans les conventions passées entre les organismes d'habitation à loyer modéré, l'État et les établissements publics de coopération intercommunale et les départements le cas échéant. Il permet aussi de tenir compte des besoins d'équipements de proximité indispensable à la mise en oeuvre de véritables dynamiques d'appropriation collective des espaces extérieurs.